

## EMPLOYEURS MULTIPLES COTISE TEMPS PARTIEL

S40.G10.00.008.001 : Code employeurs multiples

S40.G15.00.020.001 : Taux de travail à temps partiel

S40.G01.00.002.001: Code motif de début de période d'activité déclarée

S40.G01.00.004.001 : Code motif fin de période d'activité déclarée

### Comment doit-on gérer le cas d'un multi-employeurs qui travaille en cours d'année pour un employeur unique dans la mesure où il n'existe pas de code motif pour ce changement de situation ?

Il convient de noter que les salariés multi-employeurs sont considérés depuis 2002 comme des salariés travaillant à temps partiel (SJ – 2002 – 4959 du 30/07/2002 - Agirc), il n'y a donc plus d'obligation pour une entreprise de déclarer cette situation.

Aussi en cas de changement de situation relative au nombre d'employeurs :

- soit le salarié ne change pas de taux d'activité à temps partiel, il conviendra d'utiliser les codes "continuité d'activité" respectifs début - fin de période (codes 097 – 098) (rubrique S40.G01.00.002.001) (rubrique S40.G01.00.004.001) ;
- soit ce changement de situation déclenche un changement de taux d'activité, par exemple passage d'un temps partiel à temps plein, dans ce cas il convient d'utiliser les codes "changement de situation administrative du salarié" respectif début – fin de période (codes 901 – 902) (rubrique S40.G01.00.002.001) (rubrique S40.G01.00.004.001) et créer une base spécifique S44.G10.10.001 code 28. Le salarié peut avoir dans ce cas deux structures S40, dont l'une présentant le code '02' pour employeurs multiples en rubrique S40.G10.00.008.001 et en seconde période le code '01' pour employeur unique, si l'employeur gère cette situation.

## EMPLOYEURS MULTIPLES TEMPS PARTIEL COTISE EN TAUX PLEIN

S44.G10.10.002 : Bases spécifiques AGIRC-ARRCO

- ➔ **Extrait du fichier DADS-U : le salarié change de taux d'activité temps partiel en cotisant à taux plein**

Première période : salarié employeurs multiples

S40.G01.00.002.001	Code motif de début de période d'activité déclarée	097	continuité d'activité en début de période
S40.G01.00.004.001	Code motif fin de période d'activité déclarée	902	changement de situation administrative du salarié
S40.G10.00.008.001	Code employeurs multiples	02	employeurs multiples
S40.G15.00.020.001	Taux de travail à temps partiel	45.00	Taux temps partiel (dans l'exemple 45%)
S44.G10.10.001	Code type de la base spécifique Agirc-Arrco	28	base du salarié à temps partiel cotisant à temps plein (L241-3-1 du code de la Sécurité Sociale) (=)
S44.G10.10.002.001	Montant de la base brute spécifique Agirc-Arrco		
S44.G10.10.003.001	Montant de la base plafonnée spécifique Agirc-Arrco		

Deuxième période : salarié employeur unique

S40.G01.00.002.001	Code motif de début de période d'activité déclarée	901	Changement de situation administrative du salarié
S40.G01.00.004.001	Code motif fin de période d'activité déclarée	098	continuité d'activité en fin de période
S40.G10.00.008.001	Code employeurs multiples	01	employeur unique
S40.G15.00.020.001	Taux de travail à temps partiel	75.00	Si toujours à temps partiel : Taux temps partiel (dans l'exemple 75%)
S44.G10.10.001	Code type de la base spécifique Agirc-Arrco	28	base du salarié à temps partiel cotisant à temps plein (L241-3-1 du code de la Sécurité Sociale) (=)
S44.G10.10.002.001	Montant de la base brute spécifique Agirc-Arrco		
S44.G10.10.003.001	Montant de la base plafonnée spécifique Agirc-Arrco		

➔ **Extrait du fichier DADS-U : le salarié ne change pas de taux d'activité temps partiel**

Une seule période déclarée avec comme dernière situation : salarié employeur unique :

S40.G01.00.002.001	Code motif de début de période d'activité déclarée	097	continuité d'activité en début de période
S40.G01.00.004.001	Code motif fin de période d'activité déclarée	098	continuité d'activité en fin de période
S40.G10.00.008.001	Code employeurs multiples	01	employeur unique
S40.G15.00.020.001	Taux de travail à temps partiel	45.00	Taux temps partiel (dans l'exemple 45%)